

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**RAPPORT SUR SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
TENUE À 19h30 LE LUNDI 4 juin 2018 POUR LES PROJETS DES  
RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME NO. 308-3 ZONAGE 309-3**

Tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 505 rue Frontière, Hemmingford. Présents sont les conseillers : Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, et Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée. Est également présente la directrice générale adjointe, Sylvie Dubuc. Le maire était responsable pour l'explication du projet et pour répondre aux questions.

Tel que prévu, l'assemblée publique de consultation a eu lieu à 19h30. Un citoyen présent a posé plusieurs questions afin de connaître l'impact de la modification proposée. La séance de consultation s'est terminée à 19h45.

*Des copies du projet de règlement étaient disponibles dans la salle et au bureau municipal.*

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 4 juin 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc

**CONSULTATION PUBLIQUE À 19H30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 308, INTITULÉ PLAN D'URBANISME ET  
LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ  
ZONAGE.**

**2018-06-118 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 4 JUIN 2018**

1. Agenda
2. Procès-verbal du 7 MAI 2018
3. Comptes payables
4. Faits saillants 2017
5. Règlements –
  - a) 2<sup>e</sup> Projet de règlement No. 308-3
  - b) 2<sup>e</sup> Projet de règlement No. 309-3
  - c) Avis de motion - 1<sup>er</sup> projet de règlement No. 308-4
  - d) Avis de motion - 1<sup>er</sup> projet de règlement No. 309-4
  - e) Projet de règlement No. 308-4
  - f) Projet de règlement No. 309-4
6. Désignation de la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim
7. Correction de signature pour la servitude de la borne sèche.
- ~~8. Proposition de prix d'achat pour parcelle au lot 5 365 945~~
9. Embauche d'un assistant à l'inspecteur en voirie.
10. Autorisation de dépenses
  - a) administration
  - b) voirie
  - c) service des incendies
  - d) autres

11. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
12. Sujets divers
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 7 "Sujets divers", ouvert.

**2018-06-119 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
 ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 7 mai, 2018, tel que déposé.

**2018-06-120 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018, ou par une appropriation de surplus ;

201800241	2018-05-09	Devon Watt	721.52 \$
201800242 à 201800246		Payables séances 7 mai 2018	
201800247	2018-05-10	Services Conseil A.R.H. inc.	2 226.97 \$
201800248	2018-05-10	Hydro-Québec	2 582.28 \$
201800249	2018-05-10	Rona (FCDQ)	69.13 \$
201800250	2018-05-10	BELL Canada - INTERNET	88.53 \$
201800251	2018-05-10	CIBC Visa	2 018.97 \$
201800252	2018-05-10	Ministère du revenu du Québec	5 021.64 \$
201800253	2018-05-10	Receveur Général du Canada	2 087.12 \$
201800254	2018-04-09	Rona (FCDQ)	33.23 \$
201800255	2018-05-18	Devon Watt	415.16 \$
201800256	2018-05-31	Bell Canada	140.36 \$
201800257	2018-05-31	Bell Mobilité	19.50 \$
201800258	2018-05-31	Bureau en Gros	242.24 \$
201800259	2018-05-31	Remboursement client au crédit	436.41 \$
201800260	2018-05-31	Sara Czynweski	1 536.91 \$
201800261	2018-06-04	Dunton Rainville	229.95 \$
201800262	2018-06-04	Excavation Gilles Dauphinais Inc.	270.19 \$
201800263	2018-06-04	GS Moteurs Électriques	26.81 \$
201800264	2018-06-04	Golf Hemmingford	3 614.92 \$
201800265	2018-06-04	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201800266	2018-06-04	Martech Inc.	561.89 \$
201800267	2018-06-04	Ministère des finances -	120 850.00 \$
201800268	2018-06-04	MRC des Jardins-de-Napierville	2 352.00 \$
201800269	2018-06-04	Recy Compact Inc.	15 840.83 \$
201800270	2018-06-04	Ricoh Canada	516.00 \$
201800271	2018-06-04	Somac Diesel performance Inc.	1 511.29 \$
201800272	2018-06-04	Garage Stephen Hebert	155.05 \$
201800273	2018-06-04	Alarmes SPL - Atout Inc	206.96 \$
201800274	2018-06-04	Dery Telecom	182.13 \$

201800275	2018-06-04	Stephanie McAdam	1 559.58 \$
201800276	2018-06-04	Lefavre Labrèche Gagné, SENCRL	442.65 \$
201800277	2018-06-04	Centre de services partagés	584.90 \$
201800278	2018-06-04	JALEC INC.	244.36 \$
201800279	2018-06-04	Mecanique Hemmingford	445.50 \$
201800280	2018-06-04	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 342.51 \$
201800281	2018-06-04	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	674.59 \$
201800282	2018-06-04	Sara Czynweski	231.88 \$
201800283	2018-06-04	Entreprises Énault Électrique	193.16 \$
201800284	2018-06-04	COMAQ	43.69 \$
201800285	2018-06-04	Côme Giroux	70.00 \$
201800286	2018-06-04	LJM CONSEIL	6 061.48 \$
201800287	2018-06-04	Maude St-Hilaire	226.60 \$
		1 274.40\$ US Labarge Agency Inc	1 700.56 \$
		Plus salaires estimés	15 500.00 \$
			<b>194 959.92 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
 ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 194,951.92 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

### **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, les faits saillants du rapport financier de 2017; tel que déposé au procès-verbal du 9 avril 2018. Inclus dans ce rapport, la rémunération des élus, ainsi que les réalisations pour 2017.

Tel que déposé lors de la séance du conseil le 9 avril 2018 :

des revenus de	2 210 845\$
des dépenses de	1 926 558\$

Et après ajustements pour investissements, résultant dans un surplus de Pour l'année 2017,	297 628\$
--	-----------

### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EN 2017 :**

Conformément à la loi sur la rémunération des élus, je désire vous informer que pour l'année 2017, le salaire du maire est estimé à 10,726.53\$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 5,363.27 \$. Le salaire annuel moyen pour un membre du conseil est évalué à 3,225.56 \$ et allocation de dépenses moyennes de 1,614.28 \$. Les salaires sont basés sur la présence aux séances du conseil et selon le règlement, sont indexés annuellement selon le taux de l'indice du coût de la vie.

Tel que prévu par le règlement 257 et ses amendements, une rémunération additionnelle de 240.24 \$ par réunion en 2017 pour les membres des comités de travail est autorisée, pour un maximum annuel de 10 réunions par conseiller et de 25 réunions pour le maire, le maire étant membre et participant de chaque comité du conseil.

### **RÉALISATIONS EN 2017**

- La poursuite des efforts des élus a encouragé le développement résidentiel, commercial et industriel ;
- Poursuite du plan d'action en développement durable par le comité de suivi, en collaboration avec le Conseil des jeunes pour le développement touristique.
- La poursuite du programme d'amélioration du réseau routier local, incluant des travaux majeurs sur le chemin Back Bush. Des travaux de préparations ont été exécutés sur le Rang 3 et le chemin Brownlee Nord, et des réparations de chemins fissurés et lignage sur les chemins Jackson, James Fisher, Brownlee Sud et Williams.
- Participation financière aux démarrages des services de de la Coop Solidarité Santé Hemmingford et région.
- La municipalité se rend toujours disponible pour encourager l'établissement de nouvelles entreprises, principalement par la promotion de son Parc industriel et une aide financière aux entreprises déjà implantées dans notre communauté.
- Entretien et l'achat d'équipements neufs, au service des incendies.

*Bien vôtre,  
Paul Viau, maire*

**2018-06-121 ADOPTION, 2<sup>e</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NO 308-3  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308  
INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la carte des affectations afin d'agrandir l'affectation rurale sur le lot 5 366 680 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 7 mai 2018 par le conseiller Jean Pierre Bergeron, conformément au Code municipal, et que les conseillers déclarent avoir reçu et lu le règlement et renoncent à sa lecture à la présente séance ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> projet du présent règlement a été adopté le 7 mai 2018;

ATTENDU la séance de consultation publique tenue pour ce règlement à 19h30 le lundi 4 juin 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le 2<sup>e</sup> projet de plan d'urbanisme no. 308-3 soit adopté, tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**2018-06-122 ADOPTION, 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 309-3,  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309  
INTITULÉ ZONAGE**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H5 pour inclure le lot 5366680 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 7 mai 2018 par le conseiller Richmond Viau conformément au Code municipal, et que les conseillers déclarent avoir reçu et lu le règlement et renoncent à sa lecture à la présente séance ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> projet du présent règlement a été adopté le 7 mai 2018;

ATTENDU la séance de consultation publique tenue pour ce règlement à 19h30 le lundi 4 juin 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 309-3 de zonage soit adopté, tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 308-4 , RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

Avis de motion, est donnée par le conseiller Lucien Bouchard qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 308-4 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 308 intitulé plan d'urbanisme*, en vue d'agrandir l'affectation rurale sur le lot 5 365 782

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 309-4, RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion, est donnée par le conseiller le conseiller Pierre Mineau qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 309-4 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 309 intitulé règlement de zonage*, en vue d'agrandir la zone H5 pour inclure le lot 5 365 782

**2018-06-123 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 308 INTITULÉ  
PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 16 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, les règlements de concordance ;

ATTENDU l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné par le conseiller Lucien Bouchard à la séance du conseil du 4 juin 2018 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

### **Partie 1, Dispositions déclaratoires**

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 308-4 modifiant le règlement no 308 intitulé Plan d'urbanisme.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

#### **ARTICLE 3**

Le tableau 2.1 intitulé « Superficies détaillées de la zone agricole » est modifié par le remplacement du nombre « 125,9 » par le nombre « 125 », et le remplacement du nombre « 2,6 » par le nombre « 3,5 »

#### **ARTICLE 4**

Le plan identifié CARTE DES AFFECTATIONS – PLAN GÉNÉRAL, joint au Plan d'urbanisme, règlement no. 308, préparé par Provencher - urbaniste en juillet 2016, est modifié par l'agrandissement de l'affectation Récréatif intensif sur le lot 5 365 782 à même l'affectation Agroforestier type 1.

#### **ARTICLE 5**

Le plan no. 2018-05-0001 en annexe 1 illustre l'affectation rurale agrandie.

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 6**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **2018-06-124 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ ZONAGE**

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 16 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, les règlements de concordance ;

ATTENDU l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Pierre Mineau à la séance du conseil du 4 juin 2018 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 309-4 modifiant le règlement no. 309 intitulé zonage.

#### **ARTICLE 2**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

#### **ARTICLE 3**

Le plan identifié PLAN DE ZONAGE - PLAN GÉNÉRAL, joint au règlement de zonage no. 309, préparé par Provencher - urbaniste en juillet 2016, est modifié par l'agrandissement de la zone R11 sur le lot 5 365 782 à même la zone AF12 et AF13 ;

#### **ARTICLE 4**

Le plan no. 2018-05-0002 en annexe 1 illustre la zone R11 agrandie.

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 5**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **2018-06-125 DÉSIGNATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe peut remplacer par intérim la directrice générale et secrétaire-trésorière durant son congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'autoriser et de signer la conformité de certains documents ;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

DE NOMMER Sylvie Dubuc, la directrice générale adjointe en poste, comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim durant le congé de maladie de la directrice générale qui se prolongera pour plusieurs mois.

**2018-06-126 CORRECTION POUR LA SIGNATURE DE LA SERVITUDE DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LE LOT 5 366 423**

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière, Sara Czyzewski, est absente en raison de maladie pour une période de plusieurs mois et que sa signature du document notarié pour établir la servitude de la borne sèche située sur le lot 5 366 423 est requise, selon la résolution 2018-05-115, qui stipule qu'une servitude notariée assurera au propriétaire, que le service des incendies aura toujours accès au lot;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Dubuc a été nommée directrice générale secrétaire-trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE Mme Sylvie Dubuc, désignée comme la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim ainsi que la maire, signent tout document relié à ce dossier.

**2018-06-127 EMBAUCHE D'UN ASSISTANT À L'INSPECTEUR EN VOIRIE.**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a besoin d'un assistant pour une période approximative de 6 mois, pour l'assister lors de la période estivale lors de travaux affectant l'entretien des infrastructures municipales et toutes autres tâches ;

CONSIDÉRANT QUE quelques curriculum vitae ont été reçus suite à l'offre d'emploi publié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'EMBAUCHER Joseph Grant comme assistant à l'inspecteur de la voirie, pour une période approximative de 6 mois, à un taux horaire, basé sur une semaine de travail d'un maximum de 35 heures, payable aux deux (2) semaines.

**2018-06-128 AUTORISATION DE DÉPENSE, TRAÇAGE DE LIGNES**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire exécuter le traçage de lignes sur plusieurs chemins ;

- Brownlee Nord, Rang 3, Fisher et Whyte, pour un total de 16, 70 KLM et 4( quatre) lignes d'arrêt ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, une par Profilco Inc. pour un montant de 4362\$ avant taxes et l'autre par Marquage Traçage Québec pour un montant de 4375\$ avant taxes ;

IL EST proposé par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la soumission de Profilco inc, pour un montant de 4362\$ avant taxes ;

D'APPROUVER les travaux et les frais soumis, les fonds provenant du budget pour l'entretien et réparation – infrastructures, pour 2018.

#### **2018-06-129 FORMATION COMME SIGNALEUR AU SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le département des incendies aimerait qu'un des pompiers reçoive une formation comme contrôleur routier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation à l'Association québécoise de transports routiers (AQTR), est de 250\$ avant les taxes ;

IL EST proposé par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la dépense de 250\$ avant les taxes, de payer le montant provenant du budget de 2018 du service des incendies.

#### **2018-06-130 DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE, PORTION DE LA ROUTE 219 NORD.**

CONSIDÉRANT QU'À l'entrée du territoire du canton, en direction de la route 219 Nord, la présence de plusieurs commerces crée énormément de trafic ;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse dans cette zone est de 70 Km et qu'une réduction de vitesse à 50 Km serait plus sécuritaire pour les déplacements vers et à la sortie de ces commerces, et aussi pour les citoyens résidents à proximité ;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ADRESSER une lettre de demande de réduction de vitesse à 50 Km accompagnée de la résolution, au Ministère du transport situé à Châteauguay.

#### **RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

#### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

Un citoyen s'informe quand la municipalité projette de clôturer le lien cyclable entre sa propriété et la piste cyclable établie. Le maire lui répond que d'ici 3 semaines la municipale répondra à cette demande.

Un citoyen soulève le problème sur la Montée Giroux pour les trous. Une rencontre est prévue avec Havelock afin de coordonner les travaux.

Présentation de 2 citoyens au sujet de leurs inquiétudes concernant la production de cannabis à grande échelle au canton. La municipalité ne peut

l'empêcher, mais seulement l'encadrer. Doit consulter le contentieux à ce sujet.

Deux résidents demeurant à proximité de la station-service et le Tim Horton, demandent à la municipalité d'adresser au MTQ, une demande pour faire baisser la limite de vitesse dans cette zone. Beaucoup de trafic rend les déplacements dangereux. Une lettre sera envoyée par la municipalité au MTQ de Châteauguay.

Un résident demande que la limite de vitesse de 30 km/heure soit respectée au Boisé Hemmingford.

### **2018-06-131 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée à 20h45.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale intérimaire

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS** : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2018-06-120      2018-06-128  
2018-06-129      2018-06-127